



SPBCQ
Syndicat des Producteurs de Bois
du Centre-du-Québec

RAPPORT ANNUEL 2023

TABLE DES MATIÈRES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU PLAN CONJOINT : AVIS DE CONVOCATION.....	2
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU PLAN CONJOINT : PROJET D'ORDRE DU JOUR.....	2
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES MEMBRES : AVIS DE CONVOCATION.....	3
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES MEMBRES : PROJET D'ORDRE DU JOUR.....	3
PROCÉDURES D'ASSEMBLÉE	4
PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU PLAN CONJOINT DU 29 AVRIL 2025	6
PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES MEMBRES DU 29 AVRIL 2025	11
MOT DU PRÉSIDENT.....	15
CARTE DU TERRITOIRE	17
CARTE DE LA PROVINCE	18
MESSAGE DE LA FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS DE BOIS DU QUÉBEC.....	19
ADMINISTRATION DU PLAN CONJOINT	20
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 1 ^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2025	21
ACTIVITÉS ET RESPONSABILITÉS DU SYNDICAT	22
LE PERSONNEL	23
RAPPORT DE LA MISE EN MARCHÉ.....	24
SERVICES FORESTIERS.....	29

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU PLAN CONJOINT DES PRODUCTEURS DE BOIS DU
CENTRE-DU-QUÉBEC**

AVIS DE CONVOCATION

À tous les producteurs visés par le Plan conjoint des producteurs de bois du Centre-du-Québec.

Par la présente, il nous fait plaisir de vous convoquer à l'assemblée générale annuelle du Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec, qui se tiendra :

Mardi le 28 avril 2026

Inscription : 12 h 30

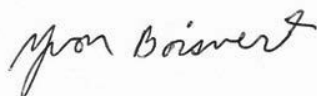
Réunion : 13 h

Attention changement de lieu de la rencontre

Lieu : Complexe le 905, 905, BOUL. DES BOIS-FRANCS SUD, VICTORIANVILLE, G6P 5W1

À l'occasion de l'AGA du Syndicat, un **dîner** aura lieu, pour les producteurs intéressés, dans la même salle que l'AGA. Le dîner aura lieu à **11 h 30**. Le coût demandé est de 10 \$. Les producteurs intéressés doivent communiquer avec nous afin de **s'inscrire avant le 21 avril** prochain.

Vous trouverez, à la suite de cet avis de convocation, le projet d'ordre du jour.



Yvon Boisvert, président

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue du président
2. Ouverture de la réunion
3. Lecture et adoption de l'avis de convocation
4. Lecture et adoption des procédures d'assemblée
5. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour
6. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 29 avril 2025
7. Mot du président
8. Adoption du rapport de la mise en marché 2025
9. Adoption du rapport financier 2025
10. Ratification des gestes du conseil d'administration
11. Nomination d'une firme comptable pour les années 2026 à 2030.
12. Divers
13. Levée de l'assemblée

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES MEMBRES DU SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS
DU CENTRE-DU-QUÉBEC**

AVIS DE CONVOCATION

Par la présente, il nous fait plaisir de vous convoquer à l'assemblée générale annuelle des membres du Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec qui se tiendra :

Mardi le 28 avril 2026

Inscription : 12 h 30

Réunion : environ 14 h 30

Attention changement de lieu de la rencontre

Lieu : Complexe le 905, 905, BOUL. DES BOIS-FRANCS SUD, VICTORIAVILLE, G6P 5W1

Les administrateurs sortants sont :

Administrateurs sortants

Richard Dubé

Claude Beauchesne

Numéro de siège

Siège numéro 3

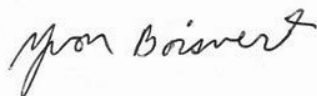
Siège numéro 5

Secteurs

Drummond

Nicolet-Yamaska / Bécancour

Vous trouverez, à la suite de cet avis de convocation, le projet d'ordre du jour.



Yvon Boisvert, président

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture et adoption de l'avis de convocation
3. Lecture et adoption des procédures d'assemblée
4. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour
5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 29 avril 2025
6. Adoption du rapport des activités 2025
7. Adoption du rapport financier 2025
8. Ratification des gestes du conseil d'administration
9. Nomination d'une firme comptable pour les années 2026 à 2030.
10. Allocution des invités
11. Élection de deux administrateurs
12. Divers
13. Tirage des prix (scie mécanique et autres prix / 1 coupon par dossier de producteur)
14. Levée de l'assemblée

PROCÉDURES D'ASSEMBLÉE**1. Le droit de parole**

Lorsqu'un membre ou toute autre personne qui a le droit de parole désire participer au débat, il se lève et demande la parole au président. Si plus d'une personne demande la parole en même temps, le président établit l'ordre de priorité. Toute intervention doit être faite au micro et le président d'assemblée donne la parole selon l'ordre dans lequel les participants s'y sont présentés. L'intervention doit se limiter au sujet à l'étude. Pendant qu'un participant a la parole, il ne s'adresse qu'au président, jamais à un membre de l'assemblée, se borne à la question et évite toute personnalité.

2. Les propositions

- a) Toute proposition est d'abord présentée par un participant et appuyée par un deuxième. La proposition est ensuite étudiée par l'assemblée qui, après le débat, exprime son avis au moyen d'un vote.
- b) Lorsqu'un participant désire faire une proposition, il demande la parole au président et fait sa proposition. Si la proposition est dans l'ordre et appuyée, le président la propose à l'assemblée pour étude. Une fois déclarée dans l'ordre par le président et lue à l'assemblée, elle est la propriété de celle-ci et le proposant ne peut la retirer sans le consentement de cette assemblée.

3. Le débat

- a) Le débat s'engage à la suite du proposant qui, de droit, peut prendre la parole le premier. Celui qui l'a appuyée prendra la parole ensuite, s'il le désire. Puis, viendront les autres participants. Le proposant a également le droit de réplique aux arguments de ses adversaires pour clore le débat, mais cette réplique ne doit pas être suivie d'autres argumentations.
- b) Le temps maximum alloué à chaque participant au débat est de cinq minutes. Lorsque tous ceux qui voulaient participer au débat l'ont fait, un participant qui a déjà pris la parole peut parler une seconde fois s'il a de nouvelles considérations à soumettre.
- c) Au cours du débat, toute proposition peut être modifiée par voie d'amendement et doit être appuyée. Un amendement qui a pour effet d'annuler la proposition principale ne doit pas être admis pour discussion. L'amendement ne doit pas non plus être de nature à faire de la proposition principale une nouvelle proposition.
- d) On peut faire un sous-amendement pour modifier un amendement, mais un sous-amendement ne peut être amendé. On prend le vote en commençant par le sous-amendement; si le sous-amendement est battu et s'il n'y a pas d'autre sous-amendement proposé, on vote sur l'amendement. Si l'amendement est battu et s'il n'y a pas de nouvel amendement, on vote sur la proposition principale.
- e) Tant qu'une proposition n'est pas décidée, aucune autre n'est reçue, à moins que ce ne soit pour l'amender, la différer ou la renvoyer à un comité.

4. Le vote

- a) Quand le vote est appelé par le président et accepté par la majorité de l'assemblée, toute discussion cesse et le vote se prend.
- b) Un participant peut exiger que la question sous délibération soit mise aux voix sur proposition dûment appuyée par un autre participant et acceptée par la majorité de l'assemblée. Toute discussion cesse alors et le vote se prend.
- c) Le vote se prend à main levée à moins que la majorité des personnes présentes ne réclame le vote par bulletin secret.
- d) Le président n'a droit de voter qu'en cas de partage égal des voix, alors que son vote est prépondérant. Dans ce cas, le président peut aussi, s'il le juge à propos, appeler un second vote et ne trancher la question que s'il y a un deuxième partage égal des voix.

5. Question de privilège

- a) Si un participant croit que sa réputation ou celle de l'organisation est en danger ou s'il y a lieu de réprimer le désordre ou de se plaindre des conditions matérielles du lieu de la réunion ou autres faits analogues, on est justifié de soulever une question de privilège qui a le pas sur les autres questions d'un ordre inférieur.
- b) Avec le point d'ordre, c'est la seule proposition qui permet d'interrompre un orateur. C'est au président qu'il appartient de décider, sauf appel à l'assemblée, si le privilège invoqué est réel ou non. La question de privilège n'a pas besoin d'être appuyée et n'est pas discutée si elle est jugée recevable par le président.

6. Point d'ordre

- a) Le point d'ordre et la question de privilège sont les seuls moyens légitimes d'interrompre un autre participant pendant qu'il parle, exception faite, avec le consentement de l'orateur, des questions pouvant être posées par l'entremise du président.
- b) Si un participant croit qu'une expression imprécise a été employée, qu'un argument déplacé a été introduit ou qu'une règle de procédure a été violée, il est justifié de soulever un point d'ordre et d'interrompre l'orateur. Le point d'ordre doit être spécifié clairement et d'une manière précise. Le président décide sans débat.

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
DU PLAN CONJOINT DU SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DU CENTRE-DU-QUÉBEC
Tenue à l'Hôtel le Victorin à Victoriaville**

Le 29 avril 2025 à 13 h 05

Nombre de personnes présentes : 41

1.- MOT DE BIENVENUE DU PRÉSIDENT

Monsieur Yvon Boisvert souhaite la bienvenue à tous à 13 h 05.

Il présente les invités, soit :

Monsieur Martin Dinelle, Stella Jones;

Monsieur Philippe Fredette, Bell Lumber;

Monsieur Vincent Miville, Directeur de la FPFQ.

2.- OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Résolution # 2025-04-29-2770

Ouverture de l'assemblée

Sur proposition de monsieur Richard Dubé, appuyée de monsieur Pierre Séveigny et de façon unanime, monsieur Boisvert procède à l'ouverture de la réunion à 13 h 05.

3.- LECTURE ET ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Monsieur Ghislain Leblond effectue la lecture de l'avis de convocation.

Résolution # 2025-04-29-2771

Adoption de l'avis de convocation

Sur proposition de monsieur Robert Allaire, appuyée de monsieur Richard Dubé et de façon unanime, l'avis de convocation est accepté.

4.- LECTURE ET ADOPTION DES PROCÉDURES D'ASSEMBLÉE

Monsieur Ghislain Leblond demande à l'assemblée si elle veut une lecture détaillée des procédures d'assemblée.

Résolution # 2025-04-29-2772

Lecture des procédures d'assemblée

Sur proposition de monsieur Paul-Émile Lupien, secondée de monsieur Gabriel Beaudoin et de façon unanime, les procédures d'assemblée sont acceptées sans lecture.

5.- LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

Monsieur Leblond fait la lecture du projet d'ordre du jour.

1. Mot de bienvenue du président
2. Ouverture de la réunion
3. Lecture et adoption de l'avis de convocation
4. Lecture et adoption des procédures d'assemblée
5. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour
6. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 24 avril 2024
7. Mot du président
8. Adoption du rapport de la mise en marché 2024
9. Adoption du rapport financier 2024
10. Ratification des gestes du conseil d'administration
11. Résolution sur la Municipalité de Sainte-Christine
12. Divers
13. Levée de l'assemblée

***Résolution # 2025-04-29-2773
Adoption de l'ordre du jour***

Sur proposition de monsieur Norbert Turgeon, appuyée de monsieur Luc Nadeau et de façon unanime, l'ordre du jour est accepté tel que lu en laissant le divers « ouvert ».

6.- LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DU 24 AVRIL 2024

Monsieur Leblond demande si les producteurs sont d'accord pour qu'une lecture en diagonale soit effectuée. La réponse est affirmative.

Monsieur Leblond procède à un survol du procès-verbal en titre.

***Résolution # 2025-04-29-2774
Adoption du procès-verbal de l'assemblée
générale annuelle du 24 avril 2024***

Sur proposition de monsieur Richard Dubé, appuyée de monsieur Gabriel Beaudoin et de façon unanime, le procès-verbal en titre est accepté, tel que lu.

7.- MOT DU PRÉSIDENT

Monsieur Yvon Boisvert mentionne que le mot du président est à la page 15 du rapport annuel, mais qu'il n'en fera pas la lecture. Il informe les producteurs que l'AGA de la FPFQ sera à Trois-Rivières en mai 2025 et que tous sont les bienvenus.

Il mentionne qu'il a été décidé, afin de diminuer les frais du journal, de fusionner le journal du SPBCQ avec celui de la région de la Mauricie. Il demande également aux producteurs qui désirent recevoir le journal, par courriel, de communiquer avec le Syndicat afin de diminuer les frais de production et d'envoi du journal.

Il remercie les producteurs pour leur aide au niveau de la production de tremble en 93" qui permet au Syndicat d'augmenter la péréquation pour les producteurs et ainsi hausser le prix du tremble.

Finalement, étant donné l'incertitude apporter par le nouveau président des États-Unis, il demande aux producteurs de continuer de couper leur bois, mais de communiquer avec monsieur Leblond au syndicat avant de le faire pour avoir le pouls réel du marché.

8.- ADOPTION DU RAPPORT DE LA MISE EN MARCHÉ 2024

Monsieur Leblond fait la présentation du rapport de mise en marché, tel que présenté, aux pages 16 à 28 du rapport annuel. Monsieur Leblond, par le fait même, en profite pour faire le point sur les différents marchés et répond à plusieurs questions des producteurs sur la mise en marché du bois.

Résolution # 2025-04-29-2775
Adoption du rapport de la mise en marché 2024

Sur proposition de monsieur Serge Nadeau, appuyée de monsieur Robert Allaire et de façon unanime, le rapport de mise en marché 2024 est adopté, tel que présenté.

Un producteur mentionne qu'il serait intéressant d'avoir l'historique du budget de Syndicat du programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées.

9.- ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER 2024

Monsieur Yvon Boisvert invite madame Karine Gravel à venir présenter les états financiers vérifiés du Syndicat en date du 31 décembre 2024.

Madame Gravel présente ceux-ci et quelques questions sont posées.

Résolution # 2025-04-29-2776
Adoption du rapport financier 2024

Sur proposition de monsieur Richard Dubé, appuyée de monsieur Pierre Bouvet et de façon unanime, le rapport financier de 2024 est adopté, tel que présenté.

Monsieur Yvon Boisvert remercie madame Gravel pour sa présentation.

Monsieur Leblond demande à Madame Gravel de présenter brièvement aux producteurs, la différence entre une mission d'audit et une mission d'examen.

Madame Gravel donne les explications sur les principales différences. En résumé, lors d'une mission d'audit, des tests sont faits sur les opérations du Syndicat. Dans le cadre d'une mission d'examen, il s'agit plutôt d'une comparaison des revenus et des dépenses.

Monsieur Boisvert remercie madame Gravel pour les informations transmises.

Monsieur Leblond mentionne qu'actuellement, le Syndicat demande une mission d'audit aux vérificateurs. Toutefois, les règlements du Syndicat ne l'exigent pas. De plus, lors d'une rencontre avec la RMAAQ où la présidente de la RMAAQ était présente, cette dernière a expliqué que la RMAAQ avait besoin d'états financiers vérifiés, mais qu'il n'est question à nulle part d'audit des états financiers. Monsieur Leblond ajoute qu'il a vérifié, par la suite, dans la réglementation de la RMAAQ et qu'il a constaté la même chose que les propos de la présidente de la RMAAQ.

Monsieur Leblond explique aux producteurs qu'une mission d'audit a un coût beaucoup plus élevé qu'une mission d'examen. Le coût actuel des vérificateurs est d'environ 11 000 \$, mais, selon les vérifications faites, celui-ci augmentera de façon très importante pour la prochaine année.

Monsieur Leblond mentionne que ce dossier relève de la responsabilité du conseil d'administration, mais que celui-ci voulait avoir l'avis des producteurs.

Une discussion s'entame sur le sujet.

Les producteurs sont unanimement en faveur de faire faire une mission d'examen pour vérifier les états financiers du Syndicat.

10.- RATIFICATION DES GESTES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur Boisvert demande une résolution pour la ratification des gestes des administrateurs au cours de l'année 2024.

Résolution # 2025-04-29-2777
Ratification des gestes du conseil d'administration

Sur proposition de monsieur Norbert Turgeon, secondée de monsieur Alain Demers et de façon unanime, les gestes du conseil d'administration pour 2024 sont ratifiés.

11.- RÉOLUTION SUR LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CHRISTINE

Monsieur Leblond mentionne qu'il a reçu une résolution de producteurs de la municipalité de Sainte-Christine. Il en fait la lecture.

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Christine fait partie de la Montérégie, de la MRC D'Acton et du syndicat local de l'UPA Rivière Noire affilié à l'UPA de la Montérégie;

ATTENDU QUE la MRC D'Acton est sur le territoire de l'Agence Forestière de la Montérégie;

Nous, propriétaires et producteurs forestiers de la Municipalité de Sainte-Christine, demandons au Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec de se retirer de votre syndicat pour adhérer au Syndicat des producteurs de bois du Sud du Québec qui est vraiment notre région d'appartenance.

Résolution # 2025-04-29-2778

Mise à l'étude de la résolution sur la municipalité de Sainte-Christine

Sur proposition de monsieur Paul-Émile Lupien, secondée de monsieur René Fréchette, la résolution est mise à l'étude.

Une très longue discussion s'entame sur la résolution.

Le vote secret est demandé.

Le résultat du vote est le suivant : 18 en faveur de la résolution, 8 contre la résolution. La résolution est acceptée à 69 %.

12.- DIVERS

Aucun sujet n'est discuté à ce point.

13.- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Résolution # 2025-04-29-2779

Levée de la réunion

Sur proposition de monsieur Robert Allaire, appuyée de monsieur Pierre Sévegné, la réunion est levée à 15 h.

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
DES MEMBRES DU SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DU CENTRE-DU-QUÉBEC
Tenue à l'Hôtel le Victorin à Victoriaville

Le 29 avril 2025 à 15 h

Nombre de personnes présentes : 24
Nombre de membres : 41

1.- OUVERTURE DE LA RÉUNION

Monsieur Yvon Boisvert procède à l'ouverture de la réunion à 15 h.

Résolution # 2025-04-29-2780
Ouverture de la réunion

Sur proposition de monsieur Pierre Sévegny, appuyée de monsieur Benoit Landry, la présente réunion est ouverte à 15 h.

2.- LECTURE ET ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Monsieur Ghislain Leblond effectue la lecture de l'avis de convocation.

Résolution # 2025-04-29-2781
Lecture et adoption de l'avis de convocation

Sur proposition de monsieur Norbert Turgeon, appuyée de monsieur Richard Dubé et de façon unanime, l'avis de convocation est adopté.

3.- LECTURE ET ADOPTION DES PROCÉDURES D'ASSEMBLÉE

Monsieur Ghislain Leblond demande si nous effectuons la lecture des procédures d'assemblées.

Résolution # 2025-04-29-2782
Lecture des procédures d'assemblée

Sur proposition de monsieur Denis Chrétien, appuyée de monsieur Benoit Landry et de façon unanime, les procédures d'assemblée sont adoptées sans lecture.

4.- LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

Monsieur Ghislain Leblond fait la lecture du projet d'ordre du jour.

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture et adoption de l'avis de convocation
3. Lecture et adoption des procédures d'assemblée
4. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour
5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 24 avril 2024

6. Adoption du rapport des activités 2024
7. Adoption du rapport financier 2024
8. Ratification des gestes du conseil d'administration
9. Allocution des invités
10. Élection de deux administrateurs
Siège #2 Yvon Boisvert, Arthabaska
Siège #4 Pierre Sévegné, Nicolet-Yamaska / Bécancour
11. Résolution sur la municipalité de Sainte-Christine
12. Divers
13. Tirage des prix de présence (scie mécanique et autres prix / un coupon par dossier de producteur)
14. Levée de l'assemblée

Résolution # 2025-04-29-2783

Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de monsieur Claude Beauchesne, appuyée de monsieur Gabriel Beaudoin, l'ordre du jour est accepté en laissant le « Divers » ouvert.

5.- LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 24 AVRIL 2024

Monsieur Ghislain Leblond demande s'il effectue un survol du procès-verbal en titre. Les membres répondent par l'affirmative.

Résolution # 2025-04-29-2784

Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 24 avril 2024

Sur proposition de monsieur Gabriel Beaudoin, appuyée de monsieur René Fréchette, le procès-verbal en titre est adopté, tel que lu en diagonale.

6.- ADOPTION DU RAPPORT DES ACTIVITÉS 2024

Monsieur Yvon Boisvert mentionne que la lecture du rapport des activités fut faite lors de l'assemblée précédente.

Résolution # 2025-04-29-2785

Adoption du rapport des activités 2024

Sur proposition de monsieur Luc Nadeau, appuyée de monsieur Denis Chrétien et de façon unanime, le rapport des activités 2024 est adopté, tel que présenté.

7.- ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER 2024

Monsieur Yvon Boisvert mentionne que la lecture du rapport financier fut faite lors de l'assemblée précédente.

Résolution # 2025-04-29-2786

Adoption du rapport financier 2024

Sur proposition de monsieur Benoit Landry, appuyée de monsieur Robert Allaire et de façon unanime, le rapport financier 2024 est adopté, tel que présenté, lors de l'assemblée du Plan conjoint.

8.- **RATIFICATION DES GESTES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Monsieur Yvon Boisvert demande une résolution pour la ratification des gestes des membres du conseil d'administration.

Résolution # 2025-04-29-2787
Ratification des gestes du conseil d'administration

Sur proposition de monsieur Richard Dubé, appuyée de monsieur Alain Demers et de façon unanime, les gestes du conseil d'administration sont ratifiés par l'assemblée.

9.- **ALLOCUTION DES INVITÉS**

Monsieur Yvon Boisvert présente monsieur Vincent Miville, directeur de la FPFQ et l'invite à venir parler aux producteurs. Monsieur Miville remercie monsieur Boisvert. Il fait une présentation qui est mise en annexe du présent procès-verbal aux fins de simplification.

Quelques questions sont posées à monsieur Miville sur la taxation foncière, sur les immeubles forestiers et les principales activités de la FPFQ.

10.- **ÉLECTION DE DEUX ADMINISTRATEURS**

Monsieur Ghislain Leblond mentionne qu'il y a deux postes en élection, soit le siège numéro 2 et le siège numéro 4. Messieurs Yvon Boisvert et Pierre Sévigny ont déposé leur candidature pour les deux postes respectivement en élection.

Résolution # 2025-04-29-2788
Élection de deux administrateurs

Sur proposition de monsieur Paul-Émile Lupien, appuyée de monsieur Luc Nadeau et de façon unanime, messieurs Yvon Boisvert et Pierre Sévigny sont confirmés dans leur poste d'administrateurs pour les postes 2 et 4 respectivement.

11.- **RÉSOLUTION SUR LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CHRISTINE**

Monsieur Leblond mentionne que la discussion sur ce point a été faite lors de l'assemblée du Plan conjoint. Il suggère aux producteurs présents, pour éviter de refaire la discussion, de faire une résolution qui confirme la décision sur le sujet de l'assemblée du Plan conjoint.

Résolution # 2025-04-29-2789
Résolution sur la municipalité de Sainte-Christine

Sur proposition de monsieur Denis Chrétien, secondée de monsieur Pierre Bouvet et de façon unanime, les producteurs acceptent la résolution sur la municipalité de Sainte-Christine, telle que présentée, lors de l'AGA du Plan conjoint.

12.- DIVERS

Aucun sujet n'est discuté.

13.- TIRAGE DES PRIX DE PRÉSENCE

Monsieur Boisvert mentionne qu'il y a un tirage de prix de présence achetés par le Syndicat et commandités par Équipements ProVicto. Il ajoute qu'il y a aussi 3 paires de billets pour le festival des sucres de St-Pierre-Baptiste qui sont une gracieuseté de monsieur Serge Nadeau, le président du festival.

Les gagnants sont énumérés ci-dessous :

- | | |
|---------------------------------------|------------------------------------|
| 1. Gabriel Beaudoin (pic bûcheron) | 13. Pierre Bouvet (coin) |
| 2. René Fréchette (casque) | 14. Daniel St-Hilaire (casquette) |
| 3. Jean-Marie Ladouceur (casque) | 15. Denis Chrétien (casquette) |
| 4. Alain Demers (coin) | 16. Yvon Boisvert (pic souche) |
| 5. Robert Allaire (lime) | 17. Berthier Boucher (étui) |
| 6. Gilles Marchand (grippe à billots) | 18. Raffael Kitching (billet) |
| 7. Gilles Tétreault (casquette) | 19. Pierre Noël (coin) |
| 8. Rolland Gagnon (ruban à mesurer) | 20. Claude Beauchesne (billet) |
| 9. Léo Boilard (étui) | 21. Gérald Aubin (billet) |
| 10. Benoit Landry (pince à levage) | 22. Serge Nadeau (débrousailleuse) |
| 11. Norbert Turgeon (étui) | 23. Pierre Guay (scie mécanique) |
| 12. Jean-Marc Ménard (casquette) | |

Monsieur Yvon Boisvert félicite les gagnants.

14.- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Résolution # 2025-04-29-2790
Levée de la réunion

Sur proposition de monsieur Gabriel Beaudoin, secondée de monsieur Richard Dubé, la réunion est levée à 16 h 10.

MOT DU PRÉSIDENT

Producteurs, Productrices, Mesdames et Messieurs,

Il me fait plaisir de vous souhaiter la bienvenue à notre 59^e assemblée générale annuelle.

L'an dernier, au même moment, je vous parlais des risques associés aux prises de position de notre voisin du Sud qui pourraient avoir un impact important sur notre économie et, plus proche de nous, sur les marchés du bois et l'industrie forestière en général au Québec. Douze mois plus tard, nous avons encore les mêmes craintes sur les décisions que notre voisin du Sud pourrait prendre! Je vous mentionnais, l'an passé, de poursuivre votre planification forestière et de continuer à produire du bois tout en étant prudent et en communiquant avec le Syndicat avant de couper votre bois.



Je suis content de constater que les producteurs ont continué l'aménagement de leur propriété forestière en 2025 en produisant un volume de plus de 411 000 mètres cubes apparents, soit notre deuxième plus grand volume jamais produit sur notre territoire. De plus, nous avons dépassé les 21 millions de dollars de chiffre d'affaires cette année; un record également! Cette année, je vous réitère la même suggestion, soit de bien vous informer auprès du Syndicat avant de couper et aussi de prendre le temps de faire votre demande de contingent pour vous assurer d'avoir celui-ci avant de produire.

Malgré une forte hausse des prix provisoires pour les feuillus durs et les peupliers en 2025, nous avons quand même été capables de retourner un ajustement de prix de 1,00 \$/tmv au cours des dernières semaines. Toutefois, l'année 2026 s'annonce plus ardue de ce côté avec une hausse très marquée du prix du carburant. Heureusement que nous avons déjà négocié avec nos partenaires industriels une clause pour la compensation du carburant pour couvrir une partie des frais supplémentaires pour la production de bois et pour son transport. Les compensations qui seront envoyées aux producteurs de feuillus durs et de peupliers trituration seront plus importantes dans les mois à venir. Malgré cela, il faut espérer que le conflit au Moyen-Orient sera du passé bientôt!

Au cours des 3 dernières années, notre gouvernement provincial a perdu beaucoup de popularité et les sondages récents le confirment de façon brutale. Au cours de cette période, les représentants de la forêt privée sont intervenus dans différents événements (Réflexion sur l'avenir de la forêt, Chantiers stratégiques de la forêt privée, etc.) et ont fait parvenir au ministère des Ressources naturelles et des Forêts de multiples suggestions et/ou demandes. La grande majorité des problèmes soumis n'ont reçu aucune attention de la part du ministère, malgré le fait que le règlement de ces dossiers demeure la pierre angulaire du dynamisme et de l'amélioration des conditions des propriétaires forestiers tant pour la production de bois que de la mise en valeur des forêts privées.

De multiples actions ont été réalisées par les représentants régionaux et provinciaux des propriétaires forestiers auprès du ministère pour régler ses problèmes simples et récurrents. Plusieurs ne demandent que de simples décisions administratives alors que d'autres demandent des modifications législatives ou réglementaires. Que ce soit pour la forêt publique ou privée, notre gouvernement n'a pas su répondre aux attentes des partenaires du secteur forestier. Pour la forêt privée, l'objectif de notre nouveau ministre, M. Jean-François Simard, et de ses collaborateurs, devrait être d'améliorer les conditions des propriétaires forestiers. Espérons qu'en cette année d'élections, il saura trouver le temps pour corriger la situation et nous aider en cette période de crise.

Je ne peux terminer sans remercier tous les administrateurs du Syndicat pour leur grande collaboration. Le climat de travail au conseil d'administration ne pourrait être plus agréable et productif qui l'est déjà! Je rappelle aussi aux producteurs de penser à la relève au sein de votre conseil d'administration. Il est temps pour celle-ci de commencer leur implication afin de reprendre les rênes de notre organisation au cours des prochaines années!

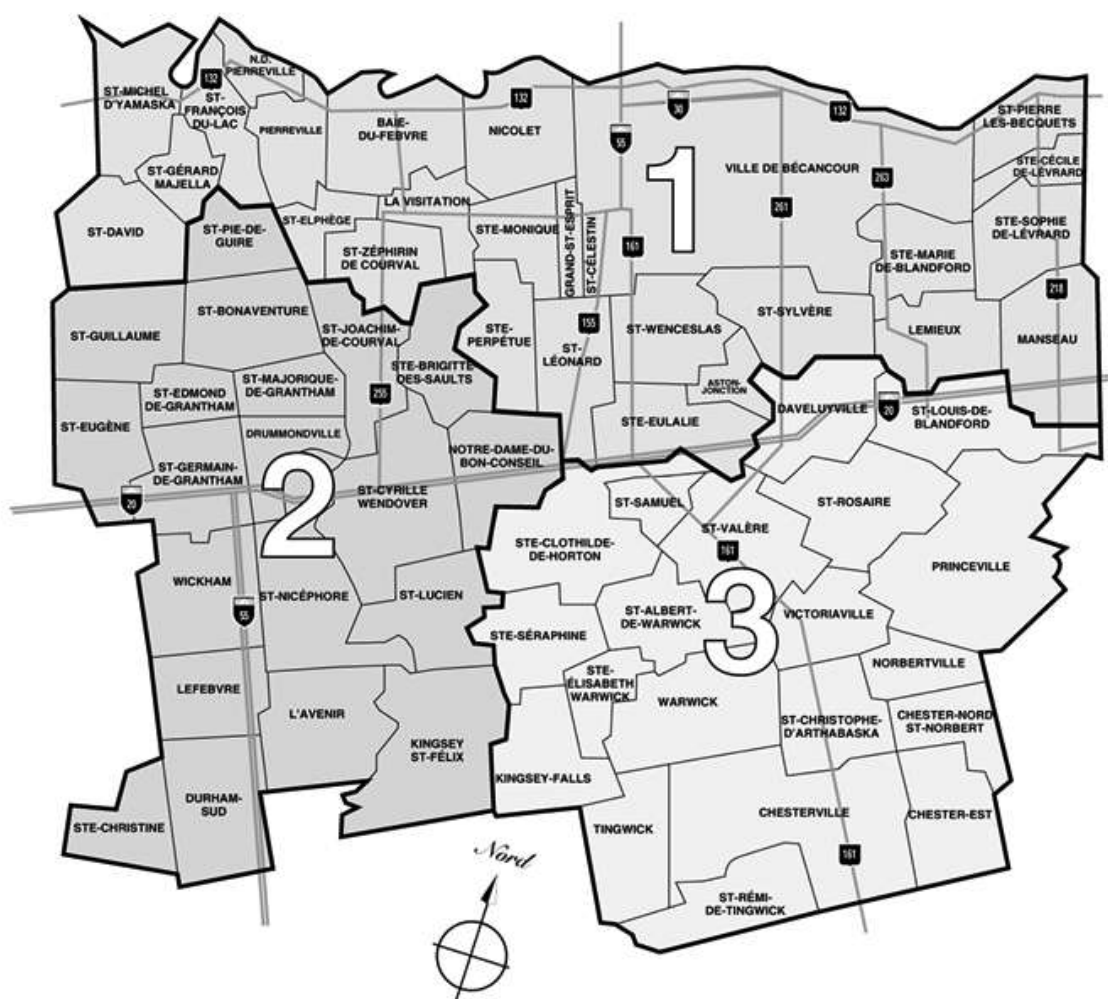
Je veux également remercier tous les employés du Syndicat pour leur disponibilité, leur professionnalisme et leur excellent travail. Je termine en m'adressant à tous les producteurs : n'oubliez jamais que c'est en collaborant tout le monde ensemble que nous pourrons faire avancer la cause des propriétaires forestiers! Il faut parler de la forêt privée et de l'importance que nous avons dans notre milieu; la population est souvent portée à nous oublier et à prendre notre bien comme un bien public!

Je vous souhaite une bonne assemblée.



Yvon Boisvert, président du Syndicat



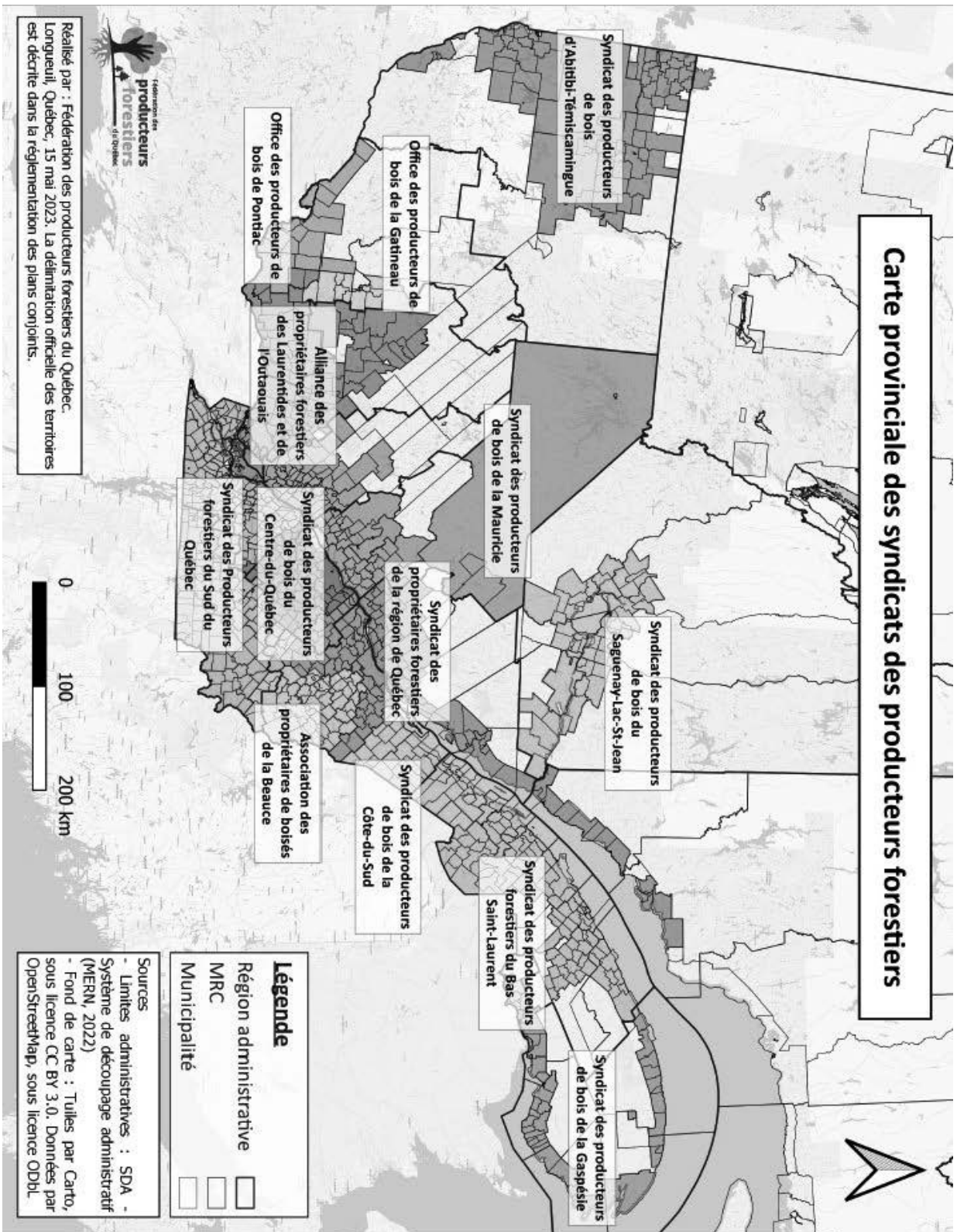
CARTE DU TERRITOIRE**LE TERRITOIRE DU SYNDICAT
DES PRODUCTEURS DE BOIS
DU CENTRE-DU-QUÉBEC**

SECTEUR 1 = NICOLET-YAMASKA/BÉCANCOUR

SECTEUR 2 = DRUMMOND

SECTEUR 3 = ARTHABASKA

CARTE PROVINCIALE



MESSAGE DU PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS FORESTIERS DU QUÉBEC**La parole aux producteurs**

Lorsque je m'adresse aux élus ou aux médias, je garde toujours en tête que je représente 162 900 propriétaires, dont plusieurs dizaines de milliers de producteurs forestiers. Ma parole se doit d'être la somme de chacune d'elles. Pour mieux connaître et comprendre le collectif dont je fais partie, j'ai pu m'appuyer – en plus de mon expérience et de mes relations – sur les résultats de la toute nouvelle enquête sur les propriétaires forestiers du Québec. Merci aux 934 répondants!



Comme pour le bois que nous récoltons, notre parole doit

subir une première transformation, voire une deuxième, pour s'adapter aux codes de communication des municipalités ou des ministères. Pour mieux communiquer notre voix, la Fédération peut maintenant compter depuis quelques mois sur une nouvelle ressource aux communications dont le rôle est, entre autres, de mieux adapter notre message en fonction du contexte, des buts et des auditoires visés.

Lorsqu'il a été question du conflit du bois d'œuvre, nous n'avons pas hésité à hausser le ton. Nous avons profité des élections municipales pour éclairer les futurs décideurs sur l'abaissement de taxes des immeubles forestiers. Sur les comités ministériels, notre ton est plus technique, plus législatif. Mais toujours nous usons de la répétition : le mot « résidualité » sert à marteler que la première source d'approvisionnement est la forêt privée.

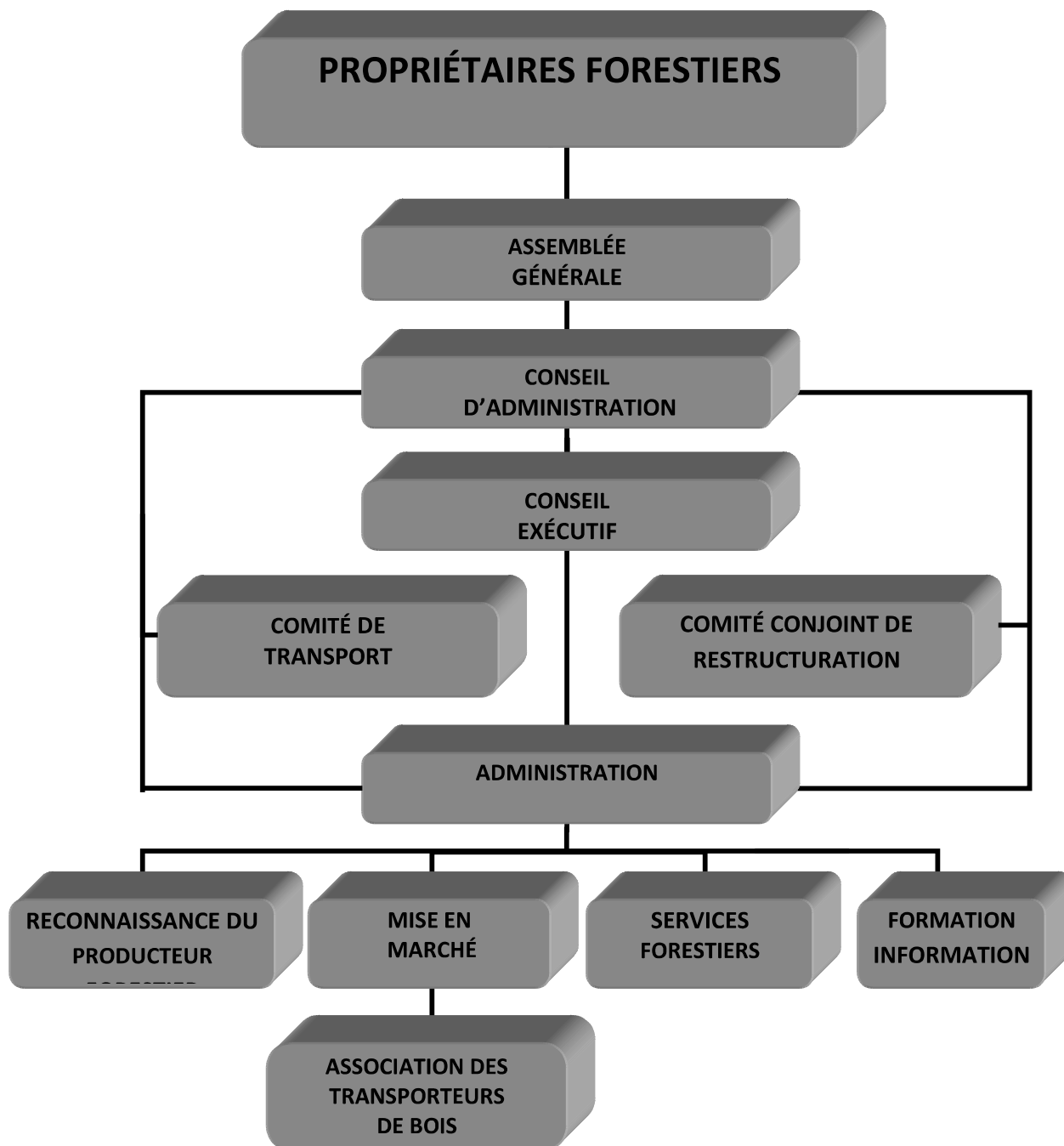
Votre Fédération vous écoute. Pour améliorer notre environnement d'affaires, nous participons activement à deux grands projets fédérateurs. Beaucoup nous ont signifié la difficulté de trouver des produits d'assurances adaptés. Nous avons entamé des démarches avec Propriétaires forestiers du Canada (PFC) afin qu'un plus grand bassin d'assurés se traduise par des économies substantielles. D'autres voulaient dynamiser leur plan d'aménagement forestier. Bien que 84 % des propriétaires le trouvent franchement utile, beaucoup aimeraient le moderniser pour l'adapter en temps réel et encourager la gestion proactive de leurs boisés. Un partenariat avec Forair devrait combler cette lacune.

Pour être mieux entendus, nous devons être plus attrayants économiquement parlant. La grande majorité (83 %) des propriétaires forestiers récoltent du bois, mais à peine 30 % en font la mise en marché. Les conditions actuelles n'aident pas, mais c'est trop peu. Il y a place à la discussion avec le gouvernement et l'industrie forestière pour transformer ce potentiel en récolte. Notre objectif commun ne consiste-t-il pas à stimuler l'intérêt des propriétaires à exploiter leurs boisés?

Pour être mieux entendus, nous devons aussi continuer nos efforts de représentation à tous les niveaux : la Fédération, les syndicats et offices qui administrent les plans conjoints, les délégués et les employés, chacun doit servir de porte-voix pour relayer celle des producteurs. Alors que des élections provinciales se trament à l'horizon, joignez votre voix à la nôtre. À force de scander notre message, nos élus ne pourront plus faire la sourde oreille aux gardiens du territoire que nous sommes. Peut-être passeront-ils alors de la parole aux actes? Pour leurs rapports, rappelez-leur que de protéger et d'aménager un milieu naturel est une motivation pour au moins 79 % d'entre nous. Rares sont les groupes démographiques qui incarnent aussi bien les intérêts écologiques que les intérêts économiques.

Gaétan Boudreault
Président et producteur forestier

ADMINISTRATION DU PLAN CONJOINT



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au 1^{er} avril 2026, les administrateurs du Syndicat étaient les suivants :

Secteur 1 – Nicolet-Yamaska / Bécancour	
Pierre Sévigny, vice-président (Siège #4) En poste depuis le : 24 avril 2013	Claude Beaugesne, administrateur (Siège #5) En poste depuis le : 30 août 2021
Secteur 2 – Drummond	Ensemble du territoire
Richard Dubé, administrateur (Siège #3) En poste depuis le : 24 avril 2007	Benoit Landry, administrateur (Siège #6) En poste depuis le : 20 septembre 2024
Secteur 3 – Arthabaska	
Gilles Marchand, 3^e Membre (Siège #1) En poste depuis le : 28 avril 1999	Yvon Boisvert, président (Siège #2) En poste depuis le : 24 avril 2008

En vertu du règlement du Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec, le conseil d'administration est composé de six administrateurs répartis dans les trois secteurs du territoire du Plan conjoint. Le terme d'un administrateur est d'une durée de trois ans.

LES RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunions	Date	Claude Beaugesne	Yvon Boisvert	Richard Dubé	Benoit Landry	Gilles Marchand	Pierre Sévigny
Conseil d'administration	10 mars 2025	P	P	P	P	A	A
Conseil d'administration	2 avril 2025 (courriel)	P	P	P	P	P	P
Conseil d'administration	29 avril 2025	P	P	P	P	P	P
AGA SPBCQ	29 avril 2025	P	P	P	P	P	P
AGA FPFQ	29 mai 2025	P	P	P	P	P	P
AGA FPFQ	30 mai 2025	P	P	P	P	P	P
Conseil d'administration	4 juillet 2025	P	P	P	P	P	P
Conseil d'administration	22 septembre 2025	P	P	P	P	P	P
Conseil d'administration	3 décembre 2025	P	P	P	P	P	P
Nombre de convocation aux réunions		9	9	9	9	9	9
Taux de présence aux réunions (%)		100	100	100	100	89	89

P = Présent

A = Absent

ACTIVITÉS ET RESPONSABILITÉS SYNDICAT

Le conseil d'administration s'occupe de la direction générale du Syndicat. Suite à l'assemblée générale annuelle, il voit à la formation du conseil exécutif ainsi qu'à d'autres comités qui sont utiles à sa bonne gestion. Les différents comités permettent une simplification administrative des tâches du conseil d'administration, une diminution des frais administratifs ainsi qu'une analyse de certains dossiers avant la présentation à ce dernier.

Le conseil d'administration gère les activités suivantes :

- L'administration du Plan conjoint;
- La direction générale du Syndicat;
- La collaboration administrative avec le SPBM et le SPACQ;
- Le suivi des décisions prises par l'assemblée générale annuelle;
- L'émission des contingents, l'inventaire et les livraisons de bois;
- Les négociations avec les industries forestières;
- La gestion et la négociation de la convention de transport de bois avec ses transporteurs;
- Les différents dossiers relevant de la mise en marché;
- L'analyse des différentes améliorations favorisant la mise en marché du bois par les producteurs, tout en augmentant leurs conditions;
- Les prix des bois de trituration et la rétro pour l'ajustement du prix final;
- La coordination des activités du Fonds d'aménagement;
- L'acceptation des nouveaux membres du Syndicat;
- Une multitude de dossiers de représentations et de défenses des intérêts des propriétaires forestiers au niveau régional et provincial;
- La représentation des producteurs au sein de différents organismes, dont la Fédération des producteurs forestiers du Québec (FPFQ), l'Union des producteurs agricoles (UPA), l'Agence forestière des Bois-Francs, etc.



LE PERSONNEL DU SYNDICAT

Le personnel du Syndicat est chargé des tâches administratives et techniques. Il voit à l'application des décisions prises par le conseil d'administration, à l'émission des contingents, des paiements aux producteurs et aux transporteurs, de la gestion de l'inventaire et du transport, de la formation et l'information aux producteurs, de l'aménagement forestier, etc.

Au 1^{er} avril 2026, les employés du Syndicat étaient les suivants :

Madame Gabrielle Dumas Gagnon
Technicienne en administration
gdumasgagnon@spbois.qc.ca

Paiement aux producteurs

Madame Frédérique Gagnon Lupien
Ingénieure forestière
fgagnonlupien@spbois.qc.ca

Services forestiers,
agroforesterie et PFNL
Services acéricoles

Madame Martine Gignac
Secrétaire
mgignac@spbois.qc.ca

Secrétariat
Mise en marché
Reconnaissance du producteur forestier

Monsieur Ghislain Leblond
Ingénieur forestier
gleblond@spbois.qc.ca

Directeur du Syndicat
Responsable de la mise en marché
Reconnaissance du producteur forestier

Madame Danielle Provencher
Technicienne-comptable
dprovencher@spbois.qc.ca

Comptabilité
Paiements aux producteurs

Monsieur Mathieu Roberge
Technicien forestier
mroberge@spbois.qc.ca

Services forestiers
Services acéricoles

RAPPORT DE LA MISE EN MARCHÉ**CONTINGENTS 2025-2026**

Les contingents, pour la période du 1^{er} octobre 2025 au 30 septembre 2026, ont été émis selon les informations inscrites au tableau ci-dessous pour les producteurs qui ont envoyé leur formulaire avant le 1^{er} juillet 2025. Des contingents sont émis pour les bois destinés aux marchés de trituration. Aucun contingent n'est émis pour le bois destiné aux marchés du sciage et du déroulage.

**Émission des contingents
2025-2026**

Essences	Nombre de producteurs	Volume demandé en mètre cube apparent	Volume émis en mètre cube apparent	Taux m ³ a/ha	Volume minimum émis (m ³ a)
Bois-Franc 8' ⁽¹⁾	58	44 431	32 052	4,0	120
Peuplier 93" ⁽¹⁾	107	45 650	37 386	4,0	120
Résineux 93" ⁽²⁾	64	27 747	14 814	2,0	180
Résineux 12" ⁽³⁾	71	33 283	30 947	4,0	240
Pruche 8' ⁽⁴⁾	21	13 020	5 000	2,0	120

(1) Maximum de 12 000 m³a par producteur.

(2) Maximum de 3 000 m³a par producteur.

(3) Maximum de 8 000 m³a par producteur.

(4) Maximum de 1 000 m³a par producteur.

Tout au cours de l'année, des contingents supplémentaires ont été accordés à des producteurs ayant fait la demande au Syndicat. Ces contingents ont été émis afin de combler les cédules de livraisons demandées par les usines en fonction des inventaires et des visas.

Nous demandons à tous les producteurs ayant du contingent et ne prévoyant pas l'utiliser, de nous avertir le plus tôt possible. De cette façon, nous pourrions, le cas échéant, émettre des contingents supplémentaires à d'autres producteurs forestiers qui en font la demande et par le fait même, respecter les ententes prises avec les industriels et ainsi être en meilleure position de négocier lors du renouvellement de ces ententes.

PRIX DU BOIS AU CHEMIN DU PRODUCTEUR

Année	Bois-Franc 8' (\$/tma) 2013 à 2015 (\$/tmv) 2016 a aujourd'hui			Tremble 93" (\$/tmv)			Résineux 93" (\$/tmv)		
	Initial	Ajus.	Net	Initial	Ajus.	Net	Initial	Ajus.	Net
2013	79,00	2,27	81,27	32,00	1,32	33,32	29,00	2,00	31,00
2014	80,00 83,00	2,86	82,86 85,86	33,00	3,30	36,30	31,00	0	31,00
2015	84,00	6,16	90,16*	33,00	4,92	37,92	31,00	0	31,00
2016	49,00	0	49,00	36,00	0	36,00	31,00	0	31,00
2017	49,00	0	49,00	36,00	0	36,00	31,00	0	31,00
2018	49,00	0	49,00	36,00	1,75	37,75	31,00	0,75	31,75
2019	49,00	0	49,00	36,00	3,81	39,81	31,00	0,80	31,80
2020	49,00	0	49,00	36,00	3,00	39,00	31,00	2,30	33,30
2021	49,00	0	49,00	36,00	0	36,00	31,00	0	31,00
2022	49,00	0	49,00	36,00	0	36,00	31,00	0	31,00
2023	49,00	2,40	51,40	36,00	6,04	42,04	31,00	0	31,00
2024	49,00	1,50	50,50	36,00	6,59	42,59	31,00	0	31,00
2025	51,00	2,43	53,43	41,00	2,27	43,27	31,50	0	31,50
2026	51,00	N.D.		41,00	N.D.		31,50	N.D.	

* : Le taux en \$/tmv moyen pour 2015 était de 44,73 \$/tmv

N.B. : En 2022, les taux n'incluent pas la compensation pour la hausse du carburant diesel. À partir de 2023, le prix final inclut le taux moyen de compensation pour la hausse de carburant diesel en lien avec les opérations forestières.

LE PRÉLÈVEMENT

Le prélèvement est ce que les producteurs donnent sur les revenus de la vente de leur bois pour l'administration, la gestion du transport, les contingents, la mise en marché ainsi que l'application des règlements qu'ils se sont donnés. Il est aussi utilisé à la représentation des producteurs, à la défense de leurs intérêts tant au niveau provincial que régional ainsi qu'au transfert de connaissances pour les producteurs.

Bois destiné aux marchés des pâtes et papiers, panneaux et copeaux

Contributions syndicales (administration du Plan conjoint)	0.43 \$/m ³ a
Recherche et protection (projets, vérification)	0.04 \$/m ³ a
Aménagement (activités du Fonds d'aménagement)	0.06 \$/m ³ a
Frais de mise en marché (gestion transport, contingent, négociations)	0.87 \$/m ³ a

Bois destiné aux marchés du sciage et du déroulage

Contributions syndicales (administration du Plan conjoint) pour toutes essences 0.61 \$/m³a

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PRODUCTEURS

Groupe d'essences	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Sapin-épinette 47"	523	472	447	N.D.	0	0	0	0	0	0
Résineux trituration	180	156	130	N.D.	179	87	112	105	136	160
Feuillu dur trituration	79	84	78	N.D.	74	86	106	109	136	137
Tremble trituration	246	258	182	N.D.	202	234	239	210	224	187
Toutes essences trituration	703	655	598	N.D.	329	304	315	313	323	315
Volume m ³ a moyen par producteur (trituration)	305	323	284	N.D.	391	437	506	484	552	628
Sciage nombre de producteurs	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	492	323	331	342	362	331
Volume m ³ a moyen par producteur (sciage)	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	389	702	747	668	649	644
Toute destination nombre de producteurs	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	632	488	489	491	507	458
Volume m ³ a moyen par producteur	N.D.	N.D.	N.D.	N.D.	506	737	831	774	816	898

N.B. Dans ce tableau, un organisme de gestion en commun compte pour un producteur. De plus, le nombre de producteurs ayant mis du bois en marché inclut les producteurs qui ont été payés par le Syndicat.

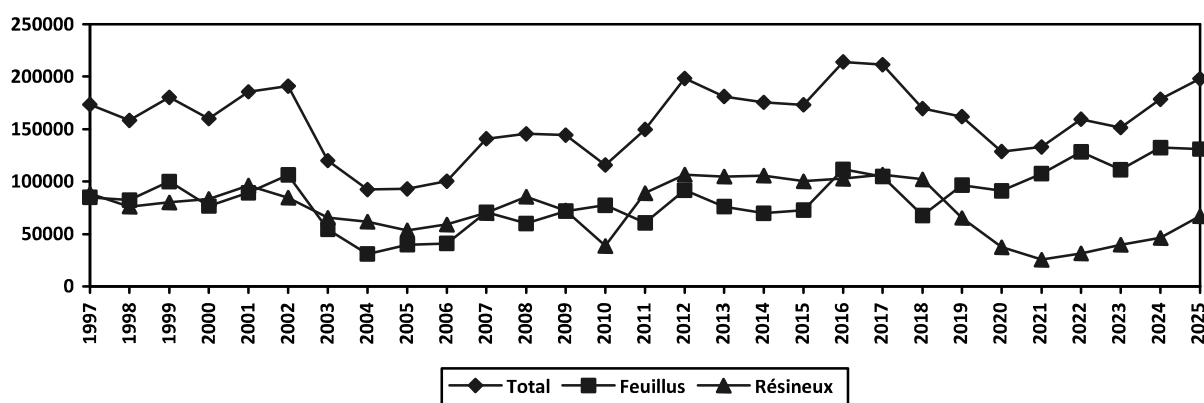
Les données de l'année 2019 ne sont pas disponibles, car nous avons changé de système informatique en cours d'année.



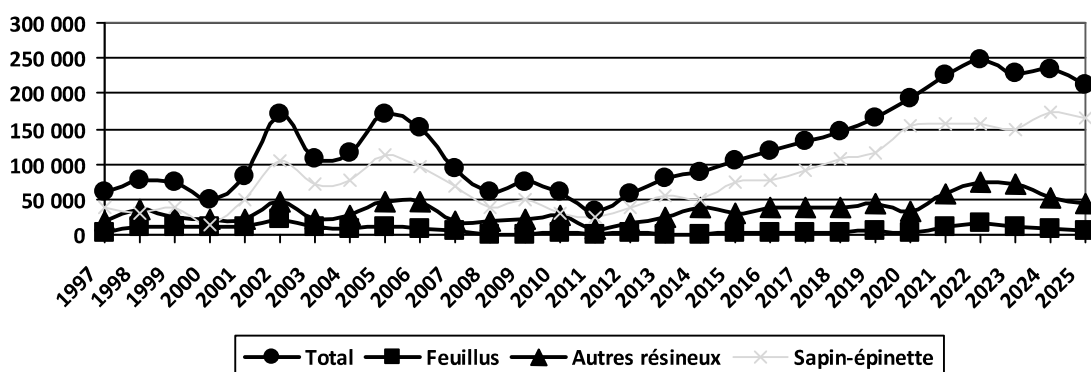
VOLUME DE BOIS LIVRÉ PAR GROUPE D'ESSENCES EN M³A (2018-2025)

Groupe d'essences		2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Sapin-épinette	Trituration	53 751	15 937	*	*	*	*	*	*
	Sciage, déroulage	107 222	115 097	154 901	156 596	157 466	147 362	173 150	165 161
Autres résineux	Trituration	48 286	49 378	37 377	25 471	31 039	39 928	46 180	67 009
	Sciage, déroulage	37 654	44 995	33 464	58 443	73 107	70 989	52 916	43 120
Total résineux trituration		102 037	65 315	37 377	25 471	31 039	39 928	46 180	67 009
Total résineux sciage		144 876	160 092	188 365	215 039	230 573	218 351	226 066	208 281
Total résineux		246 913	225 407	225 742	240 510	261 612	258 279	272 246	275 290
Feuillus durs	Trituration	27 988	34 564	37 650	43 604	59 024	52 658	68 827	68 559
	Sciage, déroulage	1 340	4 044	1 962	3 610	3 242	2 850	3 291	2 772
Peuplier	Trituration	39 631	61 852	53 648	64 015	69 275	58 769	63 448	62 360
	Sciage, déroulage	506	763	964	8 123	13 282	7 351	5 693	2 223
Total feuillu trituration		67 619	96 416	91 298	107 619	128 299	111 427	132 275	130 919
Total feuillu sciage et déroulage		1 846	4 807	2 926	11 733	16 524	10 201	8 984	4 995
Total feuillu		69 465	101 223	94 224	119 352	144 823	121 628	141 259	135 914
Total		316 378	326 630	319 966	359 862	406 435	379 907	413 505	411 204
Volume trituration		169 656	161 731	128 675	133 090	159 338	151 355	178 455	197 928
Volume sciage et déroulage		146 722	164 899	191 291	226 772	247 097	228 552	235 050	213 276

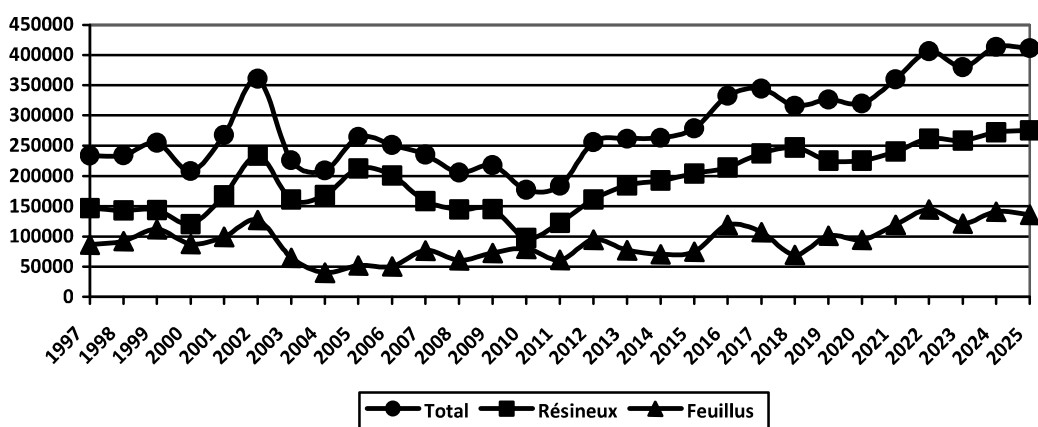
* : À partir de l'année 2020, le volume du groupe sapin-épinette trituration est inclus avec le volume du groupe autres résineux trituration.

Historique des livraisons de bois de trituration par groupe d'essences (1997-2025)

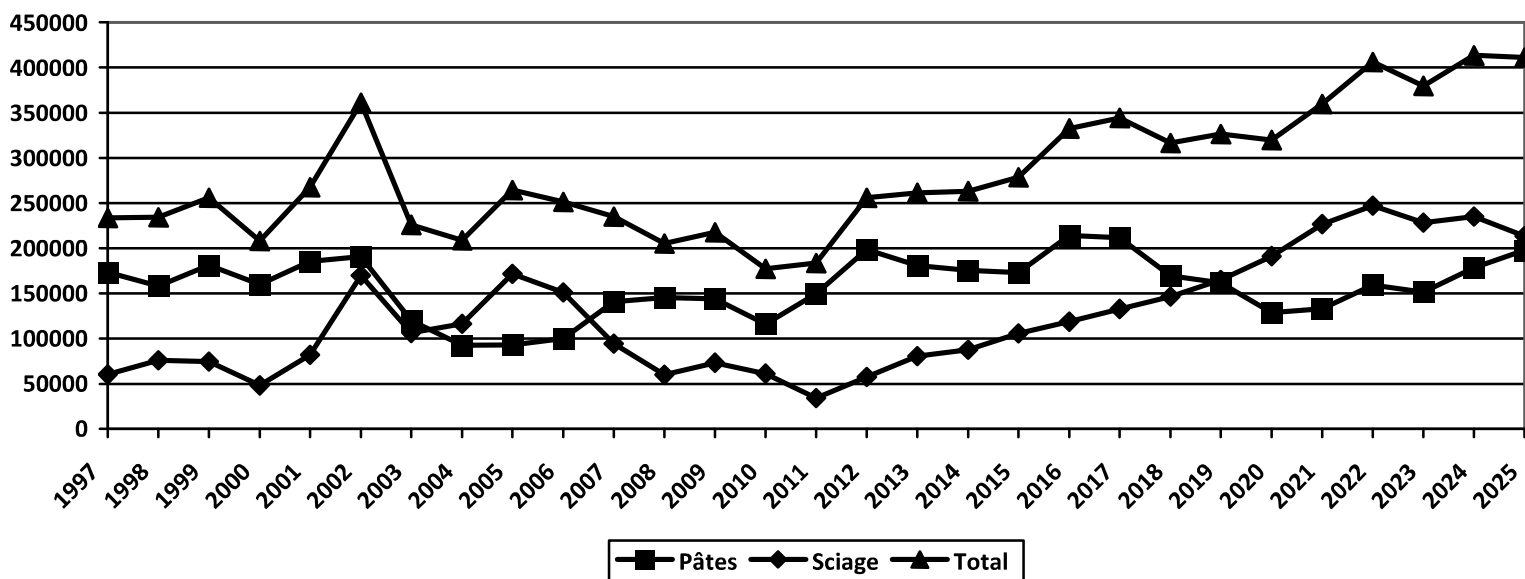
Volume de bois de sciage et de déroulage par groupe d'essences (1997-2025)



Volume total livré résineux et feuillus (1997-2025)



Volume de bois destiné au sciage par rapport au bois destiné à la pâte (1997-2025)



SERVICES FORESTIERS

Le Fonds des services forestiers offre le service d'aide technique à la confection de travaux forestiers par le biais du Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées ou de différents autres programmes d'aides existants. Pour la saison allant du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026, le budget initial du Syndicat était de 292 815 \$. Le Syndicat a pu obtenir des hausses de budget en cours d'année pour un total de 336 315 \$. Une somme de 335 786 \$ a finalement été investie sur des propriétés forestières situées sur le territoire de l'Agence forestière des Bois-Francs pour l'année 2025-2026 comparativement à 265 835 \$ pour l'année 2024-2025. Le Syndicat a desservi 53 producteurs pour une moyenne de 6 336 \$/producteur. Au niveau de la région du Centre-du-Québec, c'est 543 producteurs qui ont été desservis par l'ensemble des conseillers forestiers pour une moyenne de 6 803 \$/producteur.

Historique de budget par année financière

Années financières	Budget du syndicat	Budget régional
2018-2019	223 589 \$	2 727 799 \$
2019-2020	156 899 \$	2 753 271 \$
2020-2021	215 171 \$	2 889 245 \$
2021-2022	191 301 \$	2 773 434 \$
2022-2023	229 529 \$	3 142 105 \$
2023-2024	264 789 \$	3 479 562 \$
2024-2025	265 150 \$	3 876 685 \$
2025-2026	336 315 \$	4 211 922 \$

Répartition des travaux effectués de 2020 à 2025

Types de travaux sylvicoles	2020		2021		2022		2023		2024		2025	
	Superficie	Dist. budget	Superficie	Dist. budget	Superficie	Dist. budget	Superficie	Dist. budget	Superficie	Dist. budget	Superficie	Dist. budget
Préparation de terrain	5,5 ha	2,6 %	22,6 ha	8,5 %	14,2ha	6,2 %	4,8 ha	1,9 %	1,2 ha	0,5 %	10.1 ha	5,6 %
Reboisement (# plants)	24086	5,4 %	54 295	12,8 %	37 685	10,0 %	25 826	8,5 %	3 350	0,9 %	31 135	7,3 %
Traitements non commerciaux	17,8 ha	13,2 %	9,2 ha	7,5 %	17,5 ha	15,8 %	36,8 ha	38,9 %	32,5 ha	24,9 %	36.5 ha	20,6 %
Traitements commerciaux	273,8 ha	78,8 %	188,4 ha	71,2 %	163,1 %	68,0 %	68,0 ha	50,7 %	151,9 ha	73,7 %	153,0 ha	66,5 %

Travaux d'aménagement forestier par MRC de 2015 à 2025

MRC	POURCENTAGE (%)									
	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Arthabaska	44,9	57,5	46	64,4	34,2	24,8	68,5	43,9	53,8	46,6
Bécancour	40,8	22,6	20,2	18,3	3,5	24,5	6,0	7,7	17,6	6,6
Drummond	0,4	5,0	10,1	1,6	26,8	16,8	7,7	23,8	16,0	12,0
Érable	11,4	11,4	16,7	8,4	24,4	20,2	17,2	24,6	12,6	30,2
Nicolet-Yamaska	2,5	3,5	7,0	7,3	11,1	13,7	0,6	0	0	4,6



Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec

États financiers
Au 31 décembre 2025

Accompagnés du rapport de mission d'examen
du professionnel en exercice indépendant

RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN DU PROFESSIONNEL EN EXERCICE INDÉPENDANT

Aux membres du
Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec,

Nous avons effectué l'examen des états financiers ci-joints du **SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DU CENTRE-DU-QUÉBEC** (Syndicat), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025 et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du professionnel en exercice

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur les états financiers ci-joints en nous fondant sur notre examen. Nous avons effectué notre examen conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada, qui exigent que nous nous conformions aux règles de déontologie pertinentes.

Un examen d'états financiers conforme aux normes d'examen généralement reconnues du Canada est une mission d'assurance limitée. Le professionnel en exercice met en oeuvre des procédures qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein du Syndicat, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques, et évalue les éléments probants obtenus.

Les procédures mises en oeuvre dans un examen sont considérablement plus restreintes en étendue que celles mises en oeuvre dans un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et elles sont de nature différente. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit sur les états financiers.

Conclusion

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les états financiers ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec au 31 décembre 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Mallette s.e.n.c.r.l. ¹

Mallette s.e.n.c.r.l.
Société de comptables professionnels agréés

Trois-Rivières, Canada
Le 25 mars 2026

¹ CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A130822

Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec

ÉTAT DES RÉSULTATS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2025 2024

	Fonds d'administra- tion générale	Fonds de la vente de bois	Fonds de roulement	Fonds d'aména- gement	Fonds des services forestiers	Fonds de recherche	Total	Total
PRODUITS (annexe A)	470 837 \$	20 024 004 \$	-	17 733 \$	522 792 \$	8 770 \$	21 044 136 \$	20 497 562 \$
CHARGES								
Frais d'administration (annexe B)	395 507	20 024 004	-	38 494	469 454	443	20 927 902	20 514 721
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT AUTRES PRODUITS	75 330	-	-	(20 761)	53 338	8 327	116 234	(17 159)
AUTRES PRODUITS (annexe C)	27 133	-	8 591	3 961	-	-	39 685	21 457
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	102 463 \$	-	8 591 \$	(16 800) \$	53 338 \$	8 327 \$	155 919 \$	4 298 \$

Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2025 2024

	Fonds d'administration générale	Fonds de la vente de bois	Fonds de roulement	Fonds d'aménagement	Fonds des services forestiers	Fonds de recherche	Total
SOLDE, début de l'exercice	1 760 068 \$	(364 952) \$	135 000 \$	42 402 \$	49 324 \$	95 799 \$	1 717 641 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	102 463	-	8 591	(16 800)	53 338	8 327	155 919
Péréquation (note 7)	-	(52 615)	-	-	-	-	(52 615)
Virements interfonds	8 591	-	(8 591)	-	-	-	-
SOLDE, fin de l'exercice	1 871 122 \$	(417 567) \$	135 000 \$	25 602 \$	102 662 \$	104 126 \$	1 820 945 \$
							1 717 641 \$

Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec

BILAN

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2025 2024

	Fonds d'administration générale	Fonds de la vente de bois	Fonds de roulement	Fonds d'aménagement	Fonds des services forestiers	Fonds de recherche	Total	Total
ACTIF								
ACTIF À COURT TERME								
Encaisse	56 399 \$	1 052 222 \$	1 536 \$	10 871 \$	48 654 \$	1 281 \$	1 170 963 \$	1 250 756 \$
Comptes clients	237 505	914 674	-	36 042	195 690	-	1 383 911	1 134 677
Frais payés d'avance	9 977	-	-	-	3 208	-	13 185	4 827
	303 881	1 966 896	1 536	46 913	247 552	1 281	2 568 059	2 390 260
PLACEMENTS (note 3)	-	420 738	142 147	82 443	-	-	645 328	610 270
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 4)	4 744	-	-	-	2 952	-	7 696	3 525
ACTIFS INCORPORELS (note 5)	252 081	-	-	-	87 215	-	339 296	323 435
	560 706 \$	2 387 634 \$	143 683 \$	129 356 \$	337 719 \$	1 281 \$	3 560 379 \$	3 327 490 \$

Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec

BILAN (suite)

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2025 2024

	Fonds d'administration générale	Fonds de la vente de bois	Fonds de roulement	Fonds d'aménagement	Fonds des services forestiers	Fonds de recherche	Total	Total
PASSIF								
PASSIF À COURT TERME								
Dettes de fonctionnement (note 6)	108 147 \$	1 617 660 \$	- \$	11 374 \$	2 253 \$	- \$	1 739 434 \$	1 609 849 \$
Sommes dues interfonds	(1 418 563)	1 187 541	8 683	92 380	232 804	(102 845)	-	-
	(1 310 416)	2 805 201	8 683	103 754	235 057	(102 845)	1 739 434	1 609 849
SOLDES DE FONDS								
Investis en immobilisations corporelles et actifs incorporels (note 8)	256 825	-	-	-	90 167	-	346 992	326 960
Non affectés	1 614 297	(417 567)	135 000	25 602	12 495	104 126	1 473 953	1 390 681
	1 871 122	(417 567)	135 000	25 602	102 662	104 126	1 820 945	1 717 641
	560 706 \$	2 387 634 \$	143 683 \$	129 356 \$	337 719 \$	1 281 \$	3 560 379 \$	3 327 490 \$

Pour le conseil d'administration :

_____, administrateur/administratrice

_____, administrateur/administratrice

Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2025

2024

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

Excédent des produits sur les charges	155 919 \$	4 298 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	2 367	2 921
Amortissement des actifs incorporels	53 749	46 788
Paiement rétroactif attribuable aux exercices précédents	(167 852)	(108 752)
Péréquation de l'exercice	115 237	219 118
Gain sur cession de placements, net des frais de gestion	(6 948)	(13 596)
Variation de la juste valeur des placements	(28 110)	-
	124 362	150 777
Variation nette des éléments hors caisse liés au fonctionnement		
Comptes clients	(249 234)	425 301
Frais payés d'avance	(8 358)	1 989
Dettes de fonctionnement	129 585	109 690
	(3 645)	687 757

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Acquisition de placements	(91 487)	(152 921)
Produit de la cession de placements	91 487	152 921
Acquisition d'immobilisations corporelles	(6 538)	(641)
Acquisition d'actifs incorporels	(69 610)	(55 042)
	(76 148)	(55 683)

AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	(79 793)	632 074
ENCAISSE, début de l'exercice	1 250 756	618 682
ENCAISSE, fin de l'exercice	1 170 963 \$	1 250 756 \$

Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2025

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le Syndicat, constitué en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels du Québec, a pour objet la mise en marché du bois sur son territoire, la perception des ventes de bois et la distribution aux transporteurs et aux producteurs. Le Syndicat offre également un service d'aide individuelle, de formation et d'éducation aux propriétaires forestiers. Il est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi sur les impôts et il est conséquemment exempté des impôts.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation des états financiers

Les états financiers du Syndicat ont été établis conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés à titre de produits et de charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Comptabilité par fonds

Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans le fonds d'administration générale.

Les produits et les charges afférents à la vente de bois sont présentés dans le fonds de la vente de bois.

Les produits du fonds de roulement sont principalement générés par un prélevé sur la vente du bois. Un montant jusqu'à concurrence de 135 000 \$ peut être affecté au fonds de roulement.

Les produits et les charges afférents à l'atteinte des objectifs du plan de mise en valeur des boisés privés du Centre-du-Québec sont présentés dans le fonds d'aménagement.

Les produits et les charges afférents à la prestation de services forestiers sont présentés dans le fonds des services forestiers.

Les produits et les charges afférents à la recherche sont présentés dans le fonds de recherche.

Comptabilisation des produits

Les produits sont comptabilisés lorsque les services sont rendus.

Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2025

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Comptabilisation des produits

Le Syndicat applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus en dotation sont comptabilisés à titre d'augmentation directe de l'actif net au cours de l'exercice.

Ventilation des charges

Le Syndicat ventile une partie de ses charges de fonctionnement général entre les fonds au prorata des heures travaillées dans ces derniers.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

Le Syndicat évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations non conclues dans des conditions de concurrence normale qu'il évalue au coût.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode linéaire sur les durées suivantes :

Équipement informatique	5 ans
Mobilier et équipement	10 ans

Actifs incorporels

Les logiciels sont comptabilisés au coût.

L'amortissement des actifs incorporels est calculé en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode linéaire sur une durée de 10 ans.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie du Syndicat sont composés de l'encaisse et des instruments financiers très liquides qui peuvent être convertis en tout temps en trésorerie.

Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2025

3. PLACEMENTS

	2025	2024
<hr/>		
Fonds de la vente de bois		
Caisse populaire - Parts de capital, portant intérêt au taux de 5 %	75 000 \$	75 000 \$
Billets à capital protégé, échéant entre 2029 et 2032 (valeur comptable : 327 694 \$; 2024 - 323 234 \$)	345 738	323 234
	<hr/> 420 738	<hr/> 398 234
<hr/>		
Fonds de roulement		
Placement garanti lié aux marchés, sans intérêts, échéant en avril 2026	10 145	10 145
Billets à capital protégé, échéant entre 2029 et 2032 (valeur comptable : 125 113 \$; 2024 - 123 410 \$)	132 002	123 410
	<hr/> 142 147	<hr/> 133 555
<hr/>		
Fonds d'aménagement		
Placement garanti lié aux marchés, sans intérêts, échéant en avril 2026	21 582	21 582
Billets à capital protégé, échéant entre 2029 et 2032 (valeur comptable : 57 648 \$; 2024 - 56 899 \$)	60 861	56 899
	<hr/> 82 443	<hr/> 78 481
	<hr/> 645 328 \$	<hr/> 610 270 \$
<hr/>		

Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2025

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2025		2024
	Coût	Amortis- sement cumulé	Total
Fonds d'administration générale			
Équipement informatique	24 363 \$	20 668 \$	3 695 \$
Mobilier et équipement	22 290	21 241	1 049
	46 653	41 909	4 744
Fonds des services forestiers			
Équipement informatique	4 700	1 860	2 840
Mobilier et équipement	1 518	1 406	112
	6 218	3 266	2 952
	52 871 \$	45 175 \$	7 696 \$

5. ACTIFS INCORPORELS

	2025		2024
	Coût	Amortis- sement cumulé	Total
Fonds d'administration générale			
Logiciels	431 336 \$	179 255 \$	252 081 \$
Fonds des services forestiers			
Logiciels	141 711	54 496	87 215
	573 047 \$	233 751 \$	339 296 \$

Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2025

6. DETTES DE FONCTIONNEMENT

	2025		2024					
	Fonds d'administration générale	Fonds de la vente de bois	Fonds de roulement	Fonds d'aménagement	Fonds des services forestiers	Fonds de recherche	Total	Total
Comptes fournisseurs	34 820 \$	1 583 126 \$	- \$	11 374 \$	2 253 \$	- \$	1 631 573 \$	1 504 334 \$
Salaires et vacances à payer	70 261	-	-	-	-	-	70 261	71 618
Sommes à remettre à l'État								
Retenues à la source et contributions	3 066	-	-	-	-	-	3 066	7 780
Taxes à la consommation	-	34 534	-	-	-	-	34 534	26 117
	108 147 \$	1 617 660 \$	- \$	11 374 \$	2 253 \$	- \$	1 739 434 \$	1 609 849 \$

Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2025

7. PÉRÉQUATION

	2025	2024
Fonds de la vente de bois		
Païement rétroactif attribuable aux exercices précédents	(167 852) \$	(108 752) \$
Péréquation de l'exercice	115 237	219 118
	(52 615) \$	110 366 \$

8. SOLDES DE FONDS INVESTIS EN IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET ACTIFS INCORPORELS

	Fonds d'administration générale			Fonds des services forestiers		
	Non affectés	Investis en immobilisations corporelles et actifs incorporels	Total	Non affectés	Investis en immobilisations corporelles et actifs incorporels	Total
SOLDE , début de l'exercice	1 535 647 \$	224 421 \$	1 760 068 \$	(53 215) \$	102 539 \$	49 324 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	143 436	(40 973)	102 463	68 481	(15 143)	53 338
Acquisition d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels	(73 377)	73 377	-	(2 771)	2 771	-
Virements interfonds	8 591	-	8 591	-	-	-
SOLDE , fin de l'exercice	1 614 297 \$	256 825 \$	1 871 122 \$	12 495 \$	90 167 \$	102 662 \$

Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2025

9. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

Au 31 décembre 2025, environ 38 % (2024 - 18 %) des comptes clients sont à recevoir d'un seul client (2024 - un client).

Dans le cours normal de ses activités, le Syndicat effectue l'évaluation de la condition financière de ses clients sur une base continue et il examine l'historique de crédit pour tout nouveau client.

Pour les autres créances, le Syndicat évalue de façon continue les pertes probables et constitue une provision pour pertes en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.

Risque de liquidité

Le Syndicat est exposé au risque de liquidité principalement en ce qui a trait aux dettes de fonctionnement.

Risque lié au taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt fait référence à l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt sur la valeur des placements.

Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec

ANNEXES

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2025 2024

A - PRODUITS

	Fonds d'administration générale	Fonds de la vente de bois	Fonds de roulement	Fonds d'aménagement	Fonds des services forestiers	Fonds de recherche	Total	Total
Ventes	- \$	20 024 004 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	20 024 004 \$	19 786 587 \$
Inscription aux cours	-	-	-	1 461	-	-	1 461	4 734
Prélevés	377 914	-	-	12 059	-	8 770	398 743	384 382
Reconnaissance - producteurs forestiers	63 486	-	-	-	-	-	63 486	66 404
Services professionnels	-	-	-	-	81 687	-	81 687	61 566
Sous-traitance	28 581	-	-	-	-	-	28 581	-
Subventions	-	-	-	-	441 105	-	441 105	176 005
Transfert de connaissances	-	-	-	4 213	-	-	4 213	9 172
Autres	856	-	-	-	-	-	856	8 712
	470 837 \$	20 024 004 \$	- \$	17 733 \$	522 792 \$	8 770 \$	21 044 136 \$	20 497 562 \$

Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec

ANNEXES

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2025 2024

B - FRAIS D'ADMINISTRATION

	Fonds d'administration générale	Fonds de la vente de bois	Fonds de roulement	Fonds d'aménagement	Fonds des services forestiers	Fonds de recherche	Total	Total
Salaires et charges sociales	185 046 \$	- \$	- \$	3 503 \$	165 735 \$	374 \$	354 658 \$	352 043 \$
Abonnements, associations, cotisations, permis et publicité	135	-	-	-	-	52	187	244
Affiliation à la F.P.B.Q.	33 188	-	-	-	-	-	33 188	33 516
Assemblée annuelle du Syndicat	12 581	-	-	-	-	-	12 581	7 243
Assurances	2 540	-	-	-	-	-	2 540	2 164
Commandites	-	-	-	-	-	-	-	500
Contribution à la Confédération de l'UJA	18 659	-	-	-	-	-	18 659	15 581
Direction du Syndicat (annexe D)	13 354	-	-	-	-	-	13 354	12 729
Distribution aux producteurs et transporteurs	43	20 024 004	-	-	-	-	20 024 047	19 786 587
Documentation et frais de bureau	11 231	-	-	353	6 374	6	17 964	15 369
Formation	-	-	-	7 783	-	-	7 783	11 789
Frais de déplacement	7 228	-	-	65	15 018	-	22 311	20 314
Frais informatiques	2 968	-	-	-	2 494	-	5 462	4 527
Journal L'Écho Forestier (annexe E)	-	-	-	26 065	-	-	26 065	25 653
Loyer	7 253	-	-	270	5 578	11	13 112	13 671
Reconnaissance - producteurs forestiers	52 388	-	-	-	-	-	52 388	41 874
Services professionnels	7 920	-	-	455	910	-	9 285	13 013
Travaux sylvicoles	-	-	-	-	258 202	-	258 202	108 195
Amortissement des immobilisations corporelles	1 395	-	-	-	972	-	2 367	2 921
Amortissement des actifs incorporels	39 578	-	-	-	14 171	-	53 749	46 788
	395 507 \$	20 024 004 \$	- \$	38 494 \$	469 454 \$	443 \$	20 927 902 \$	20 514 721 \$

Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec

ANNEXES

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2025 2024

C - AUTRES PRODUITS (CHARGES)

	Fonds d'administra- tion générale	Fonds de la vente de bois	Fonds de roulement	Fonds d'aména- gement	Fonds des services forestiers	Fonds de recherche	Total	Total
Gain sur cession de placements	6 536 \$	-	2 495 \$	1 151 \$	-	-	10 182 \$	19 110 \$
Intérêts	4 627	-	-	-	-	-	4 627	7 861
Variation de la juste valeur des placements	18 045	-	6 889	3 176	-	-	28 110	-
Frais de gestion de placements	(2 075)	-	(793)	(366)	-	-	(3 234)	(5 514)
	27 133 \$	- \$	8 591 \$	3 961 \$	- \$	- \$	39 685 \$	21 457 \$

Syndicat des producteurs de bois du Centre-du-Québec

ANNEXES

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2025

2024

D - DIRECTION DU SYNDICAT

Conseil d'administration		
Indemnités de présence	3 680 \$	2 750 \$
Frais de déplacement et autres	714	1 058
Comités du Syndicat		
Indemnités de présence	2 250	2 250
Frais de déplacement et autres	747	809
Réunions diverses		
Indemnités de présence	855	750
Frais de déplacement et autres	108	112
Salaire du président	5 000	5 000
	<hr/>	<hr/>
	13 354 \$	12 729 \$

E - JOURNAL L'ÉCHO FORESTIER

Salaires et charges sociales	1 052 \$	1 325 \$
Fournitures de bureau	1 498	1 472
Impression	15 009	14 787
Timbres	8 506	8 069
	<hr/>	<hr/>
	26 065 \$	25 653 \$



2410, rue de l'Industrie
Trois-Rivières (Québec) G8Z 4R5



Téléphone : 819 697-2922



mgignac@spbois.qc.ca
foretprivee.ca/centreduquebec